Informations de base

2016/2269(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Lutte contre les inégalités comme moyen d'action pour stimuler la création d'emplois et la croissance **Subject** 4.10.08 Egalité de traitement des personnes, anti-discrimination 4.15.08 Travail, emploi et salaire: égalité homme femme et entre les personnes	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	LÓPEZ Javi (S&D)	25/10/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive KÓSA Ádám (PPE) STEVENS Helga (ECR) CALVET CHAMBON Enrique (ALDE) LE HYARIC Patrick (GUE/NGL) VANA Monika (Verts/ALE) AGEA Laura (EFDD) BIZZOTTO Mara (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	MATIAS Marisa (GUE/NGL)	12/10/2016
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	KOZŁOWSKA Agnieszka (PPE)	11/10/2016

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	THYSSEN Marianne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/11/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/10/2017	Vote en commission		
31/10/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0340/2017	Résumé
15/11/2017	Débat en plénière		
16/11/2017	Décision du Parlement	T8-0451/2017	Résumé
16/11/2017	Résultat du vote au parlement		
16/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/2269(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/8/07679

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE606.008	06/06/2017	
Avis de la commission	FEMM	PE607.813	27/06/2017	
Amendements déposés en commission		PE607.984	07/07/2017	
Avis de la commission	ECON	PE605.945	26/09/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0340/2017	31/10/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0451/2017	16/11/2017	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2018)52	22/03/2018	

Lutte contre les inégalités comme moyen d'action pour stimuler la création d'emplois et la croissance

2016/2269(INI) - 31/10/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté le rapport d'initiative de Javi LÓPEZ (S&D, ES) sur la lutte contre les inégalités comme moyen d'action pour stimuler la création d'emplois et la croissance.

L'égalité et l'équité sont la pierre angulaire du modèle social européen, de l'UE et de ses États membres. Les objectifs de l'UE comprennent la promotion de l'emploi en vue de maintenir sa durabilité et la lutte contre l'exclusion.

Les inégalités et le chômage entravent la demande effective, nuisent à l'innovation et peuvent entraîner un accroissement de la fragilité financière. C' est pourquoi **la lutte contre les inégalités peut être un levier pour stimuler la création d'emplois** et la croissance tout en réduisant la pauvreté.

Coordination politique européenne pour combattre les inégalités: les députés ont affirmé que les inégalités menaçaient l'avenir du projet européen. Ils ont souligné que la réduction des inégalités devait être **l'une des principales priorités au niveau européen**, non seulement pour lutter contre la pauvreté ou promouvoir la convergence, mais aussi comme condition préalable à la relance économique, à la création d'emplois décents, à la cohésion sociale et à la prospérité partagée.

La Commission et les États membres sont invités à **évaluer les performances et les résultats de la coordination des politiques économiques**, en tenant compte de l'évolution du progrès social et de la justice sociale dans l'UE. Les députés observent que le **semestre européen** n'a pas accordé la priorité à la réalisation de ces objectifs et à la réduction des inégalités.

Dans ce contexte, la Commission est invitée à:

- améliorer le processus de **coordination des politiques** afin de mieux suivre, prévenir et corriger les tendances négatives susceptibles d'accroître les inégalités et d'affaiblir le progrès social;
- présenter au Parlement et au Conseil d'ici mi-2018 une analyse et une comparaison de l'incidence et des résultats des **recommandations par pays**, des mesures prises dans le cadre du Semestre européen et au titre de divers programmes européens afin de faire face aux inégalités engendrées par la crise économique, ainsi que de définir les nouvelles mesures de lutte contre les inégalités;
- présenter d'autres recommandations politiques pour lutter contre les inégalités;
- établir une image précise et actualisée des **différences de revenu et de richesse**, de cohésion sociale et d'inclusion sociale entre les pays de l' UE et à l'intérieur de ces pays ;
- promouvoir **des investissements ambitieux dans la protection sociale**, les services et les infrastructures des États membres grâce à une utilisation plus ciblée et stratégique des Fonds structurels et d'investissement européens et du Fonds européen pour les investissements stratégiques, afin de répondre aux besoins sociaux et économiques des États membres; les régions;
- proposer une «feuille de route concrète complétant la dimension sociale de l'UEM»;
- travailler avec les États membres pour élaborer **des stratégies globales de création d'emplois, d'entrepreneuriat et d'innovation** visant à investir dans les emplois verts, dans les secteurs sociaux, de la santé et des soins et dans l'économie sociale, dont le potentiel d'emploi est inexploité;
- proposer **un niveau de financement plus élevé pour l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020, à hauteur d'au moins 21 milliards EUR**, y compris une meilleure participation des jeunes de moins de 30 ans.
- contribuer à une meilleure mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse.

Améliorer les conditions de travail et de vie: la Commission et les États membres sont appelés à améliorer les conditions de travail et de vie et à redoubler d'efforts pour **lutter contre l'économie souterraine et le travail non déclaré**. Les députés ont suggéré d'explorer la possibilité de mettre en place **un régime européen d'assurance chômage**, en complément des systèmes nationaux actuels d'allocations de chômage et à promouvoir des échelles salariales plus équitables.

Renforcement de l'État-providence et de la protection sociale: le rapport encourage les États membres à améliorer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, logement, retraites et transferts) sur la base de **garanties sociales de haut niveau** en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables apparus à la suite des crises financière, économique et sociale auxquelles les États membres ont dû faire face. L'investissement dans des services d'éducation et de soins de la petite enfance de qualité et abordables devrait être renforcé car il s'agit d'un élément clé pour lutter contre les inégalités à long terme.

Les membres ont plaidé pour:

- un cadre juridique européen conforme à la recommandation de l'Organisation internationale du travail (OIT) définissant un **socle de protection sociale minimale** et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à l'éducation;
- **l'accès universel à un logement abordable**, protégeant les ménages vulnérables contre l'expulsion et le surendettement;
- **une action face à la crise migratoire** afin de garantir aux réfugiés un accès au processus d'apprentissage rapide des langues et de la culture, à la formation, à un logement de qualité, aux soins de santé et à l'éducation, au marché du travail et à la protection sociale, afin de permettre leur inclusion dans la société;
- un soutien au **renforcement des systèmes de retraite publics et professionnels** afin de fournir un revenu de retraite adéquat supérieur seuil de pauvreté;
- **des crédits pour soins** dans les systèmes de retraite afin de compenser les cotisations perdues des femmes et des hommes en raison d'un enfant ou des responsabilités parentales à long terme en vue de réduire l'écart de retraite entre les hommes et les femmes;
-

- **l'adoption rapide de la** directive relative à l'équilibre hommes/femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse comme première étape importante pour l'égalité de représentation dans les secteurs public et privé.

Enfin, en ce qui concerne la **modernisation des systèmes fiscaux**, les députés ont insisté sur le fait que de nombreux États membres avaient besoin d'une réforme fiscale approfondie. Des **actions concrètes contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale** constitueraient un moyen important de réduire les inégalités économiques et d'améliorer la perception des recettes fiscales dans les États membres.

Les réformes devraient également s'attaquer à la corruption dans l'administration publique et s'attaquer aux inégalités de richesse, notamment en **redistribuant** la concentration excessive de richesse.

Lutte contre les inégalités comme moyen d'action pour stimuler la création d'emplois et la croissance

2016/2269(INI) - 16/11/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 386 voix pour, 102 contre et 51 abstentions, une résolution sur la lutte contre les inégalités comme moyen d' action pour stimuler la création d'emplois et la croissance.

L'égalité et l'équité font partie intégrante des valeurs européennes et constituent la pierre angulaire du modèle social européen. La lutte contre les inégalités peut être un moyen d'action pour stimuler la création d'emplois et la croissance et réduire parallèlement la pauvreté (47,5% de tous les chômeurs dans l'Union étaient exposés au risque de pauvreté en 2015).

Coordination politique européenne pour combattre les inégalités: le Parlement a affirmé que les inégalités menaçaient l'avenir du projet européen. Il a souligné que la réduction des inégalités devait être **l'une des principales priorités au niveau européen**, non seulement pour lutter contre la pauvreté ou promouvoir la convergence, mais aussi comme condition préalable à la relance économique, à la création d'emplois décents, à la cohésion sociale et à la prospérité partagée.

Le Semestre européen n'a pas considéré comme prioritaire d'atteindre ces objectifs et de réduire les inégalités. C'est pourquoi, la Commission est invitée à:

- **améliorer le processus de coordination des politiques** afin de mieux suivre, prévenir et corriger les tendances négatives susceptibles d'accroître les inégalités et d'affaiblir le progrès social;
- **affiner, dans le cadre du Semestre européen, son analyse des déséquilibres affectant la répartition des revenus et des richesses** pour fonder ses recommandations sur des données solides, et déterminer les **indicateurs** permettant de traduire avec un maximum de précision les inégalités économiques;
- encourager les États membres à **investir dans la protection sociale, les services et les infrastructures** par l'utilisation stratégique et plus ciblée des Fonds structurels et d'investissements européens et du Fonds européen pour les investissements stratégiques;
- poursuivre, avec les Etats membres, les efforts en vue de **réduire les inégalités entre les catégories de revenus** et promouvoir des mesures garantissant, entre autres, des conditions décentes de travail pour tous, l'éducation et la santé publiques, les retraites, des infrastructures publiques appropriées et des services sociaux;
- travailler avec les États membres pour élaborer des **stratégies globales de création d'emplois**, d'entrepreneuriat et d'innovation visant à investir dans les emplois verts, dans les secteurs sociaux, de la santé et des soins et dans l'économie sociale, dont le potentiel d'emploi est inexploité;
- proposer une **révision à la hausse du budget de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)** pour la période 2017-2020, notamment pour mieux atteindre les jeunes de moins de 30 ans, et faciliter la mise en œuvre de la **garantie pour la jeunesse**.

Le Parlement a réitéré son appel à mettre en place un véritable **socle européen de droits sociaux**, qui favorise une convergence vers le haut et souligné que le **budget de l'Union** devrait permettre la mise en œuvre de politiques de réduction des inégalités.

Améliorer les conditions de travail et de vie: étant donné que les contrats de travail atypiques peuvent se traduire par des conditions de travail précaires et de plus faibles salaires, le Parlement a préconisé d'accorder une **protection sociale appropriée à tous les travailleurs** et d'intensifier les efforts contre l'économie parallèle et le travail non déclaré.

Les députés ont plaidé pour une **classification commune et précise des emplois au niveau européen** comme moyen de réduire la précarité. De plus, la nouvelle stratégie en matière de compétences devrait assurer à tous les travailleurs **un accès abordable à l'apprentissage tout au long de la vie** et leur permettre de s'adapter à la numérisation et aux évolutions technologiques.

La résolution a souligné l'importance du **dialogue social** et des négociations collectives dans la fixation des salaires. Elle a invité la Commission à améliorer **la santé et la sécurité des travailleurs** au travail et demandé l'application d'une politique forte de lutte contre les discriminations.

Renforcement de l'État-providence et de la protection sociale: le Parlement a encouragé les États membres à **améliorer leurs systèmes de protection sociale** (éducation, santé, logement, retraites et transferts) sur la base de garanties sociales de haut niveau en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables apparus à la suite de la crise financière. L'investissement dans des **services d'éducation et de soins de la petite enfance** de qualité et abordables devrait aussi être renforcé.

Les députés ont plaidé pour:

- **l'accès universel à un logement abordable**, protégeant les ménages vulnérables contre l'expulsion et le surendettement;

- **une action face à la crise migratoire** afin de garantir aux réfugiés un accès au processus d'apprentissage rapide des langues et de la culture, à la formation, à un logement de qualité, aux soins de santé et à l'éducation, au marché du travail et à la protection sociale, afin de permettre leur inclusion dans la société;
- un soutien au **renforcement des systèmes de retraite publics et professionnels** afin de fournir un revenu de retraite adéquat supérieur seuil de pauvreté; les systèmes de retraite devraient accorder des **points aux aidants** afin de compenser l'absence de cotisation des assurés du fait de la garde d'un enfant ou de l'accompagnement prolongé d'un proche;
- le droit à un travail décent et sans obstacles pour les **personnes handicapées**;
- des **accords commerciaux internationaux plus justes**, qui respectent la réglementation européenne du travail et les conventions de l' Organisation internationale du travail (OIT);
- des politiques actives sur le marché du travail, fondées sur l'intégration des questions **d'égalité entre les hommes et les femmes** et visant à accroître la participation des femmes au marché du travail.

Moderniser la fiscalité: les députés ont insisté sur le fait que de nombreux États membres avaient besoin d'une réforme fiscale approfondie. Des actions concrètes contre **l'évasion fiscale et la fraude fiscale** constitueraient un moyen important de réduire les inégalités économiques et d'améliorer la perception des recettes fiscales dans les États membres.

Les réformes devraient également s'attaquer à la corruption dans l'administration publique et **apporter une réponse au partage inégal des richesses en les redistribuant** de façon à ne pas aggraver les inégalités dans plusieurs États membres en concentrant excessivement la richesse.